

Information réglementée - Bruxelles, Paris, 3 mai 2016 - 18h

## **Clôture de la vente des actions de Dexia SA résultant de la consolidation des rompus, à la suite du regroupement d'actions du 4 mars 2016**

Comme annoncé par Dexia SA dans son communiqué du 28 janvier 2016, le regroupement d'actions de Dexia SA (actions de catégorie A et actions de catégorie B) a été mis en œuvre, conformément à la décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 20 mai 2015, selon un ratio d'une action nouvelle (ISIN BE0974290224) pour mille actions existantes (ISIN BE0003796134). Ce regroupement est effectif depuis le 4 mars 2016. Les rompus ont été consolidés pour constituer des actions nouvelles, qui ont ensuite été vendues sur le marché durant une période de 31 jours par BNP Paribas Fortis, mandaté par Dexia SA. Le produit net de la vente de ces actions nouvelles va être réparti au pro rata entre les détenteurs de rompus.

La vente de ces actions nouvelles résultant de la consolidation des rompus s'est terminée le 29 avril 2016. L'ensemble des actions a été cédé. Le prix net moyen de vente par action (ISIN BE0974290224) s'élève à 21,01 euros. Les détenteurs de rompus se verront donc attribuer une compensation en espèces d'un montant de 0,021 euro pour chaque (ancienne) action Dexia (ISIN BE0003796134) qu'ils détenaient avant le regroupement. Pour autant que Dexia dispose des coordonnées bancaires des actionnaires concernés, le versement sera effectué dans un délai d'un mois à compter de la clôture de la période de vente, soit le 27 mai 2016 au plus tard.

Les détenteurs de rompus qui détenaient des actions Dexia sous la forme dématérialisée et qui n'auraient pas reçu de versement dans ce délai doivent se rapprocher de leur banque teneuse de compte. Pour les actionnaires qui étaient propriétaires d'actions nominatives, un formulaire d'envoi de leurs coordonnées bancaires et la démarche à suivre sont disponibles à l'adresse suivante :

[http://www.dexia.com/FR/actionnaires\\_investisseurs/informations\\_actionnaires/regroupement/Pages/default.aspx](http://www.dexia.com/FR/actionnaires_investisseurs/informations_actionnaires/regroupement/Pages/default.aspx)

Ce formulaire peut être envoyé par courrier sur simple demande adressée au siège social de la société (Dexia SA, Secrétariat général, Place du champ de Mars 5, 1050 Bruxelles).

Pour plus d'informations : [www.dexia.com](http://www.dexia.com)

**Contacts presse**

Service Presse – Bruxelles  
+32 2 213 57 97  
Service Presse – Paris  
+33 1 58 58 86 75

**Contacts investisseurs**

Investor Relations – Bruxelles  
+32 2 213 57 39  
Investor Relations – Paris  
+33 1 58 58 82 48